

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024****Délibération n° 33**

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Gilles ROUBIN/Geoffroy GROLL

<u>Objet</u> :	Enfouissement des réseaux du Vieux Taulhac : autorisation de confier au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la réalisation les travaux
-----------------------	--

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville a souhaité procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphoniques et a décidé de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire qui a établi un projet.

Délibération n°33 du mercredi 10 avril 2024

1 Dissimulation du réseau basse tension :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **273 985,24 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 34 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$273\,985,24 \text{ €} \times 34 \% = 93\,154,98 \text{ €}.$$

2 Travaux d'éclairage public :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **68 488,49 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % du montant hors taxes de la dépense, soit :

$$68\,488,49 \text{ €} \times 55 \% = 37\,668,67 \text{ €}.$$

3 Enfouissement TELECOM :

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **39 863,05 € H.T.**

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$39\,863,05 - (769 \text{ m} \times 8 \text{ €} \times 1,25) = 32\,173,05 \text{ €}.$$

Récapitulatif des participations :

Dissimulation du réseau basse tension	93 154,98 €
Travaux d'éclairage public	37 668,67 €
Enfouissement TELECOM	32 173,05 €
Montant total	162 996,70 €

Ces participations pourront être revues en fin de travaux pour être réajustées suivant les montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux du vieux Taulhac proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,

- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 162 996,70 € suivant le tableau ci-après :

Dissimulation du réseau basse tension	93 154,98 €
Travaux d'éclairage public	37 668,67 €
Enfouissement TELECOM	32 173,05 €
Montant total	162 996,70 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 162 996,70 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024